

APPEL À PROPOSITIONS EN AFRIQUE DE L'OUEST, EN AFRIQUE CENTRALE, ET DANS L'OCÉAN INDIEN :

Générer et mobiliser des connaissances
innovantes pour relever les défis régionaux en
matière d'éducation

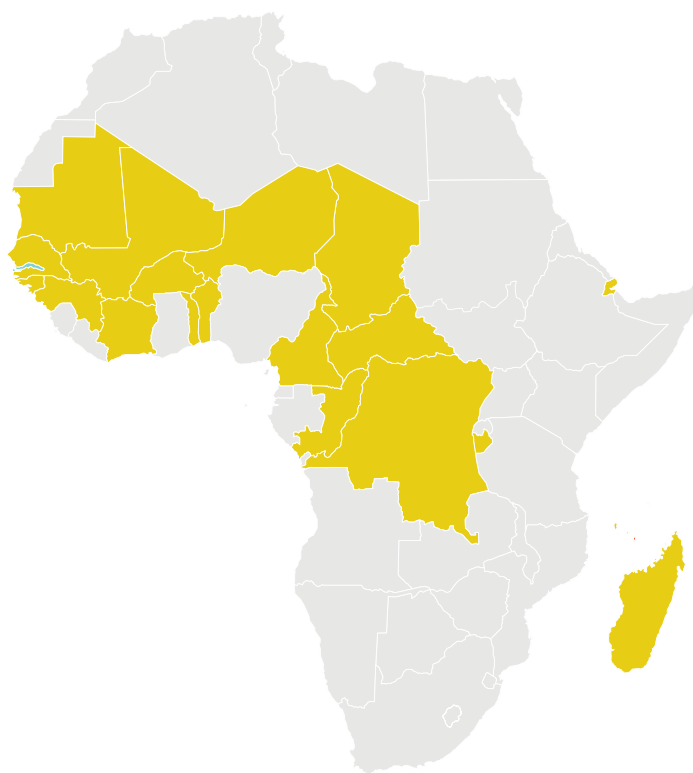


TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction.....	1
	Partenariat mondial pour l'éducation de Partage de connaissances et d'innovations (KIX).....	1
	Objectifs de cet appel	1
2.	Défis régionaux communs de la région Afrique 21 du KIX.....	2
	A. La formation initiale et continue des enseignants	3
	B. Offrir des nouvelles chances aux enfants et aux jeunes non-scolarisés et déscolarisés.....	5
	C. Promouvoir l'égalité des genres et le succès des filles à l'école	7
	D. La qualité de l'enseignement et de l'apprentissage en milieu bilingue ou plurilingue	9
3.	Portée.....	11
	Concepts centraux de cet appel	11
	Questions directrices.....	12
	Financement et durée.....	13
4.	Critères d'admissibilité.....	14
5.	Exigences relatives à la proposition.....	15
	Considérations d'ordre général.....	15
	Sexospécificité, équité et inclusion.....	16
	Gestion adaptative	16
	Partenariats justes et équitables.....	17
	Qualité de la recherche.....	17
6.	Détails sur la soumission de la proposition.....	18
7.	Critères d'évaluation	22
8.	Processus de soumission et d'examen	24
9.	Demandes de renseignements	25
10.	Échéancier de l'appel	26
11.	Glossaire des subventions régionales.....	27
12.	Autres considérations.....	28
13.	Information générale sur le PME et le CRDI	29
	Annexe A.....	30

1. INTRODUCTION

Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) et le Partenariat mondial pour l'éducation (PME) invitent les organisations ou les consortiums de plusieurs organisations à soumettre des propositions de projets visant à générer et à mobiliser des connaissances afin que les systèmes éducatifs nationaux des pays en développement puissent relever les défis politiques communs liés à l'amélioration de l'accès, de la qualité et du rendement de leurs systèmes.

PARTENARIAT MONDIAL POUR L'ÉDUCATION DE PARTAGE DE CONNAISSANCES ET D'INNOVATIONS (KIX)

Le présent appel s'inscrit dans le cadre du programme Partage de connaissances et d'innovations (KIX), une entreprise conjointe du PME et du CRDI. L'objectif du KIX vise à renforcer les systèmes éducatifs nationaux et à accélérer les progrès éducatifs dans les pays du Sud en comblant les lacunes en matière de connaissances, en améliorant l'accès aux données probantes et en renforçant les systèmes pour appuyer la production et l'utilisation de données probantes et d'innovations dans les pays membres du PME. Pour ce faire, le KIX facilite l'échange direct des connaissances d'un pays à l'autre par l'intermédiaire de [quatre pôles régionaux](#) et finance des projets à l'échelle mondiale et régionale afin de développer et de mobiliser des connaissances pour répondre aux priorités communes en matière d'éducation. Le KIX cherche en particulier à approfondir les connaissances sur les façons dont les pays membres du PME peuvent adapter et mettre à l'échelle l'impact des approches innovantes dans leurs systèmes éducatifs. Les projets sont sélectionnés dans le cadre d'appels à propositions concurrentiels, dont celui-ci. Au cours de la première année du KIX, des [projets](#) multirégionaux et multi-pays ont été sélectionnés dans le cadre d'un appel mondial à propositions. Cet appel régional à propositions est conçu pour répondre aux priorités propres aux 21 pays membres du PME francophone et lusophone en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale, et Madagascar et les Comores dans l'océan Indien la région (voir l'annexe A).

OBJECTIFS DE CET APPEL

Les objectifs de cet appel régional à propositions sont les suivants :

- développer les connaissances sur les solutions novatrices aux défis politiques communs dans les pays membres du PME et sur la manière dont leurs répercussions positives peuvent être mises à l'échelle;
- soutenir l'utilisation de ces connaissances au cœur et dans l'ensemble de ces systèmes éducatifs pour le développement et la mise en œuvre de politiques, de pratiques et de technologies;
- renforcer les capacités permettant de générer et d'utiliser les connaissances et l'innovation pour l'éducation.

La date limite pour soumettre les propositions est le 30 septembre 2020 à 23 h 59 (HNE).

2. DÉFIS RÉGIONAUX COMMUNS DE LA RÉGION AFRIQUE 21 DU KIX

Cet appel est destiné à répondre aux demandes de connaissances et d'innovations des pays membres du PME. Chaque pôle régional KIX a mené un processus de mars à juillet 2020 dans les pays membres du PME en vue de déterminer les défis politiques communs aux systèmes éducatifs publics. Le processus a comporté la consultation des principaux décideurs politiques nationaux en matière d'éducation des pays membres du PME, des groupes locaux d'éducation, des experts en éducation de la région, ainsi que l'examen des plans du secteur éducatif et des analyses régionales relatives à l'éducation.

Le processus permettant de dégager les priorités façonne à la fois le programme du pôle régional et constitue également le fondement par lequel le CRDI a sélectionné les défis à inclure dans cet appel régional. Ces défis ont été choisis parce qu'ils :

- cadrent avec l'accent mis par le KIX sur les systèmes éducatifs nationaux, de la petite enfance jusqu'au début de l'enseignement secondaire;
- comblent d'importantes lacunes en matière de connaissances;
- contribuent à améliorer l'égalité des genres, l'équité et l'inclusion dans l'éducation et au moyen de celle-ci;
- concernent immédiatement certains pays de la région, avec la perspective d'une applicabilité plus large.

Les quatre (4) priorités pour cet appel régional pour la région Afrique 21 (Francophone et Lusophone) sont :

- A. La formation initiale et continue des enseignants
- B. Offrir des nouvelles chances aux enfants et aux jeunes non-scolarisés et déscolarisés
- C. Promouvoir l'égalité des genres et le succès des filles à l'école
- D. La qualité de l'enseignement et de l'apprentissage en milieu bilingue ou plurilingue.

[Veuillez lire le rapport préliminaire sur les défis régionaux ici.](#) Les résumés de chaque défi suivent ci-dessous.

A. LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE DES ENSEIGNANTS

Dans les 21 pays du Centre KIX Afrique 21, la nécessité de renforcer les qualifications et les capacités des enseignants reste une priorité absolue à tous les niveaux d'enseignement. Dans son analyse du suivi de l'éducation pour tous (EPT), l'UNESCO indique que dans l'état actuel des choses, « les jeunes adultes ayant accompli 5 années d'études ont 40 % de probabilité d'être analphabètes car les dispositifs de formation des enseignants ne sont globalement pas en mesure de répondre aux besoins quantitatifs et qualitatifs de formation »¹. Avec un taux de croissance démographique annuel moyen de 3,1%, le besoin d'enseignants ne cesse d'augmenter et on a estimé en 2009 que, en cette année (2020), plus de la moitié des pays africains devrait avoir 4,6 millions d'enseignants pour réaliser l'enseignement universel.² En d'autres termes, chaque année, depuis 2009, le nombre d'enseignants aurait dû augmenter d'environ 3,3%. Étant donné que cela n'a pas été possible, et pour réaliser les objectifs de l'EPT 2015, de nombreux pays ont été amenés depuis la fin des années 90, par un ensemble de facteurs, dont les politiques d'ajustements structurels et la faiblesse de leurs ressources financières, à recruter des enseignants qui n'ont pas le niveau académique requis pour rejoindre le corps enseignant. Plus grave encore, ces enseignants, et ce jusqu'à récemment, commençaient à enseigner sans formation préalable adéquate et des mécanismes de soutien pour améliorer leurs compétences une fois qu'ils sont en service. Cela a entraîné l'émergence d'au moins trois catégories d'enseignants: i) des enseignants ayant reçu une formation professionnelle dans des établissements de formation et intégrés dans les programmes de la fonction publique; ii) les enseignants contractuels avec moins de 10 ans d'éducation de base et peu de formation, souvent manquant de formation initiale, et qui dans la plupart des cas, n'ont pas de statut dans la fonction publique et sont sous-payés par rapport à leurs homologues gouvernementaux; et iii) des enseignants communautaires recrutés localement parmi le groupe de diplômés des programmes d'alphabétisation ou des déscolarisés dans des communautés principalement rurales qui décident de créer leurs propres écoles en raison de l'incapacité des gouvernements à en fournir.

Si cette arrivée de nouvelles catégories d'enseignants s'est traduite par une augmentation des taux bruts de scolarisation d'une part, elle a, d'autre part, un impact négatif sur la qualité de l'enseignement car ces enseignants n'ont pas reçu le soutien académique aussi bien que pédagogique nécessaire pour renforcer leur capacité à dispenser des enseignements de qualité. Au Niger, par exemple, le taux brut de scolarisation est passé de 34,1 % en 1999/2000 à 72,9 % en 2009/2010, puis 82,0 % en 2013 grâce à une création d'écoles et un recrutement d'enseignants massifs. Cependant, les résultats aux différents tests du Programme d'analyse

¹ UNESCO. 2017. *L'UNESCO et l'égalité des genres en Afrique Subsaharienne : des Programmes Novateurs. Des Résultats Perceptibles.*

² Pôle de Dakar. 2009. *La Scolarisation primaire universelle en Afrique: le défi enseignant.*

des systèmes éducatifs de la CONFEMEN³ (PASEC) des élèves du primaire montrent que l'immense majorité des élèves maîtrise encore aujourd'hui en moyenne moins de la moitié des contenus des programmes et 72% d'élèves sont en dessous du seuil minimal en français.⁴

Il y a actuellement des efforts pour le relèvement du niveau académique auquel les enseignants contractuels sont recrutés (10 ans minimum d'enseignement de base) et des mesures en matière de formations initiale et continue des enseignants. En ce qui concerne la dernière, on peut citer : (i) la formation continue des enseignants à distance (par exemple l'Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres, UNESCO-China Fund-in-Trust, etc.) ; (ii) des conférences pédagogiques par district qui rassemblent les enseignants d'une part et leurs encadrants d'autre part, par niveau d'enseignement ; (iii) des groupes d'animation pédagogique, qui réunissent les enseignants d'un district scolaire et sont dirigés par les superviseurs du district. Cependant, la portée de ces efforts reste confinée dans certaines régions et son expansion pose des difficultés du point de vue technique et logistique.

L'ensemble des 21 pays du centre KIX Afrique 21 ont identifié cette priorité comme étant primordiale et 11 d'entre eux l'ont classée en tête des priorités (Bénin, Burkina Faso, Burundi, Comores, République centrafricaine, Tchad, Niger, Mali, Sénégal, Tchad, Togo). Pour ces derniers, l'explication est que les enseignants contractuels et communautaires représentent aujourd'hui la majorité de leurs corps enseignants et le relèvement de la qualité des apprentissages ne peut se faire sans eux.

Le défi :

Améliorer la pertinence, l'efficacité et l'efficience des approches visant le renforcement des capacités des enseignants, particulièrement les enseignants contractuels et communautaires, afin d'augmenter la qualité des apprentissages

Sous-thèmes potentiels et questions :

- i. Quelles approches efficaces peuvent être adaptées pour assurer la compétence professionnelle des enseignants lors du processus de recrutement et de leur besoin de formation initiale aussi bien que du soutien nécessaire une fois qu'ils sont en service ?
- ii. Quels sont les facteurs clés à inclure pour les enseignants en milieu rural (p. ex. enseignants communautaires) afin de répondre aux besoins et caractéristiques de l'enseignement dans ces contextes ? Comment adapter et mettre à l'échelle des

³ CONFEMEN : Conférence des ministres de l'Education des Etats et gouvernements de la Francophonie

⁴ [Plan sectoriel de l'éducation et de la formation du Niger \(2014-2024\)](#).

stratégies réussies ailleurs pour le soutien de la formation initiale et continue des enseignants ?

- iii. Reconnaisant l'importance d'enseignantes pour le succès des filles à l'école⁵, quels sont les moyens efficaces d'innover dans les contrats pour accroître l'intérêt des femmes à devenir enseignantes et y faire une longue carrière ? Quels facteurs de cette présence sont associés à une augmentation de la scolarisation et de la réussite scolaire des filles ? Comment inciter au recrutement d'enseignantes, notamment au secondaire ?
- iv. Quels sont les moyens coût-efficaces qui peuvent être contextualisés par les districts au niveau local et les provinces pour mettre en œuvre la formation initiale et continue des enseignants en utilisant des approches d'enseignement à distance ? Quelles pratiques/innovations existantes dans la région Afrique 21 ou ailleurs peuvent être adaptées et comment peuvent-elles être mises à l'échelle à court et à long termes ?

B. OFFRIR DES NOUVELLES CHANCES AUX ENFANTS ET AUX JEUNES NON-SCOLARISÉS ET DESCOLARISÉS

Dans de nombreux pays couverts par cet appel, l'éducation des élèves a été interrompue, soit à cause de la COVID-19, soit à cause de conflits et d'insécurité, soit à cause d'autres difficultés. Les perturbations ont duré des mois ou des années, de façon continue ou intermittente. Les discontinuités créent d'énormes défis pour les systèmes scolaires et les élèves ont besoin de soutien avec des options d'éducation alternative ou des passerelles pour retourner à l'école ordinaire.

La COVID-19 : conséquences et réponses

La survenue de la pandémie de COVID-19 en fin d'année 2019 et les mesures barrières qu'elle a inspirées dans la plupart des pays pour en atténuer la propagation ont exacerbé les inégalités en tout genre et réduit quasiment à néant la continuité éducative. À l'instar de ce qui se passe dans le monde en termes de mesures barrières, des milliers d'écoles et d'établissements du primaire au post-primaire sont fermés, mettant en arrêt les activités pédagogiques de millions d'élèves et de centaines de milliers d'enseignants dans la région du Centre KIX 21. En réponse à la COVID-19, les gouvernements se sont dotés de plans de riposte pour la continuité éducative. Ces plans comportent plusieurs axes incluant l'utilisation des TIC pour la continuité éducative en utilisant des plateformes Web, télévision, radio avec des ressources pédagogiques numériques ; de la production, édition et diffusion d'annales pour les classes d'examen et dans les disciplines fondamentales et d'éveil, entre autres.

⁵ <https://www.globalpartnership.org/fr/blog/limportance-des-enseignantes-pour-leducation-des-filles>

Tous les enfants sont confrontés à des défis pendant cette pandémie. Cependant, la capacité des certains groupes d'apprenants déjà défavorisés avant la COVID-19 d'accéder à ces mesures palliatives avant la reprise des classes n'est pas démontrée. On peut déjà s'attendre au fait que les personnes handicapées auront plus de mal à rester en contact de ces nouvelles mesures et à rattraper leur retard car celles-ci peuvent être inadaptées à leurs besoins. Nous savons aussi que les filles peuvent être plus lentes à retourner à l'école à cause de multiples facteurs socioculturels et économiques. Il serait intéressant de savoir comment ceux qui risquent d'être doublement affectés s'en sortent et comment les aider à mieux saisir les opportunités mises en place pour assurer la continuité des apprentissages.

Les situations de conflits et d'insécurité et réponses des états

En ce qui concerne les situations de conflits et d'insécurité, on note que 8 des 21 pays du KIX Afrique 21, soit 38%, sont en proie à l'insécurité depuis près d'une décennie, entraînant le déplacement interne de millions de personnes dont la majorité sont des femmes et des enfants et la fermeture de milliers d'écoles. Les pays de la région KIX Afrique 21 concernés par ce fléau sont le Burkina Faso, le Cameroun, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Tchad, la République démocratique du Congo, et la République Centrafricaine.

Les principales mesures prises pour assurer la continuité éducative face à l'insécurité, consignées dans la stratégie de scolarisation des élèves des zones à forts défis sécuritaires, ont porté sur :

- les opportunités d'apprentissage aux enfants réfugiés et déplacés ;
- l'organisation des examens scolaires, pour certains des élèves des zones de conflits, selon un calendrier spécifique et sous protection des forces de défense et de sécurité ;
et
- la formation des enseignants, élèves et parents d'élèves à l'éducation dans les situations d'urgence.

Que ce soit en raison d'une pandémie, d'un conflit, d'un désastre naturel ou pour d'autres raisons, les élèves ont besoin d'options éducatives alternatives pour soutenir l'apprentissage continu et retourner à l'école. Le cas des écoles passerelles, qui est un exemple parmi tant d'autres innovations, retient l'attention ici. Cette innovation a été initiée pour répondre à ce défi par la création de « passerelles » entre les centres d'alphabétisations et les écoles de base. Elle est en cours dans plusieurs pays du Centre KIX Afrique 21 (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal). Dans ces pays, au niveau de l'éducation non formelle et de l'alphabétisation, la politique des États est de mettre en place des classes passerelles inspirées par les programmes d'alphabétisation dans les écoles pour donner une première ou une deuxième chance à ceux qui n'ont jamais fréquenté l'école ou à ceux qui en sont sortis très tôt.

Le défi:

Développer des solutions adaptées en termes de politiques ou de pratiques éducatives visant la scolarisation ou la continuation des trajectoires scolaires des enfants et des jeunes interrompues par des situations d'instabilité exogènes tels que des pandémies, des conflits ou des désastres naturels.

Sous-thèmes potentiels et questions :

- i. Comment intégrer dans les systèmes d'éducation les éléments clés des programmes et innovations qui ont réussi ailleurs à offrir une éducation alternative et ramener ainsi les enfants déscolarisés dans diverses situations ? Quelles opportunités d'échanges et de mutualisation des moyens existent dans la région pour formuler des approches communes et réaliser des économies d'échelles ?
- ii. Comment les approches peuvent-elles répondre aux besoins particuliers des groupes vulnérables, que ce soit les filles, les personnes handicapées, etc. ?
- iii. Comment sélectionner et contextualiser les technologies de l'information et de la communication nouvelles (plateformes en ligne) comme anciennes (radio, télévision, cours par correspondance, etc.) afin de les rendre pertinentes pour juguler les iniquités présentes dans les zones rurales démunies en infrastructures et assurer la continuité de l'apprentissage pour tous en temps de pandémies et de conflits?

C. PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES GENRES ET LE SUCCÈS DES FILLES À L'ÉCOLE

Même si la parité filles-garçons dans les systèmes éducatifs s'est améliorée pendant les deux dernières décennies dans de nombreux pays africains, seulement 38% des pays ont réalisé la parité entre les sexes dans le primaire, et plus dramatiquement 19% au premier cycle du secondaire et 6% au second cycle du secondaire. Ces chiffres cachent de grandes disparités selon qu'on est en milieu rural ou urbain, qu'on est riche ou pauvre, qu'on vit avec un handicap ou non, etc. En ce qui concerne la survie et la performance des filles en termes de réussite dans les apprentissages, le PASEC a montré dans son rapport 2014 que dans le cycle primaire la disparité en compétences en mathématiques est à la défaveur des filles. Un article compilé par l'agence française de développement (AFD), l'agence universitaire de la Francophonie (AUF), Orange et l'UNESCO indique que « les filles ont une moyenne de scolarité plus courte que les garçons avec une espérance de vie scolaire de 8,7 ans en 2011, contre 9,9 ans pour les garçons »⁶.

À la question de l'inégalité des sexes, s'ajoutent les enfants handicapés, déscolarisés et plus grave encore les situations de conflit et d'insécurité qui exacerbent l'iniquité et la non-inclusion. En ce qui concerne la déscolarisation, les statistiques du rapport de suivi de l'EPT 2015 décrivent

⁶ ADF, AUF, Orange et UNESCO, Le numérique au service de l'éducation en Afrique, Savoirs communs n° 17, 2015, p. 18. <https://journals.openedition.org/dms/1753>

la situation suivante dans les pays de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et ceux de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) : 12 pour cent des garçons et 16 pour cent des filles en âge de fréquenter le primaire sont non scolarisés dans la CEEAC et en comparaison, la non-scolarisation concerne plus d'un tiers des enfants en âge de fréquenter le primaire, dont 40 pour cent de filles dans la CEDEAO.⁷ À cela s'ajoute les conséquences de la COVID-19 qui au jour d'aujourd'hui a occasionné les fermetures d'écoles dans presque tous les pays du monde, y compris ceux du Centre KIX Afrique 21.

Les efforts pour atteindre l'égalité femmes-hommes consistent au niveau politique à des mesures suivantes : (i) L'adoption de la planification et budgétisation sensibles genre, ainsi que la mise en place de formations y relatives ; (ii) Pratiques de discriminations positives (bourses, prise en charge des frais de scolarité, des manuels et des fournitures scolaires des élèves filles, etc.). Au niveau des écoles et des communautés dans lesquelles elles se trouvent des innovations telles que : (i) l'éradication des stéréotypes négatifs dans les manuels scolaires et dans les attitudes et approches pédagogiques des enseignants, (ii) la création d'un environnement sécuritaire à l'école et propice aux filles par la disponibilité de toilettes séparées et des serviettes hygiéniques; (ii) s'assurer de la présence des femmes comme enseignantes et modèles à émuler; (iii) dialogues entre les écoles et les parents sur les pratiques socioéconomiques et culturelles contraires au maintien des filles à l'école.

Bien que discutées, ces mesures/approches sont loin d'être mises en place dans la région, ce qui affecte de manière négative l'égalité de genre dans les systèmes d'éducation. En plus, et selon le document KIX de consultation sur l'égalité entre les genres,⁸ l'approche adoptée à ce jour a principalement abordé les problèmes de scolarisation des filles ou d'inégalité entre les sexes dans l'éducation de manière fragmentaire plutôt que stratégique et globale. Il existe des lacunes dans la compréhension de la manière dont les systèmes éducatifs doivent s'adapter pour soutenir les interventions visant à améliorer plus efficacement l'éducation des filles et l'égalité des sexes. Deuxièmement, il existe peu de recherches sur la manière dont ces interventions ciblées pour améliorer les résultats en matière d'égalité des sexes peuvent à leur tour être soit facilitées, soit limitées par les caractéristiques d'un système éducatif dans un contexte donné.

Le défi :

Accroître l'enrôlement et prolonger la survie des filles dans les systèmes éducatifs ainsi qu'améliorer leurs résultats d'apprentissage à travers des mesures innovantes visant l'école et son environnement.

⁷ [2015. Rapport Mondial du suivi de l'EPT 2000-2015 : progrès et enjeux.](#)

⁸ [GPE. 2019. Réaliser l'égalité entre les sexes dans et par l'éducation.](#)

Sous-thèmes et questions :

- i. Quelles mesures d'incitation des parents et des communautés peuvent être adaptées pour accroître l'enrôlement et le succès des filles aux niveaux primaire et secondaire dans les pays KIX Afrique 21 ?
- ii. Quels sont les pratiques et les éléments innovateurs–qui doivent être ajustés dans l'environnement d'enseignement et d'apprentissage afin de produire une différence remarquable dans la survie et les performances académiques des filles aux niveaux primaire et secondaire dans la région KIX Afrique 21? Quels sont les freins potentiels et les facteurs socioéconomiques et culturels qui entravent leur mise à l'échelle aux niveaux national ou régional ?
- iii. Quels sont les facteurs ou leviers favorables pour mieux renforcer la contribution des enseignantes au maintien à l'école et à la réussite des filles dans le processus d'enseignement et d'apprentissage ?

D. LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'APPRENTISSAGE EN MILIEU BILINGUE OU PLURILINGUE

Bien que des progrès aient été accomplis dans la plupart des pays d'expression française en ce qui concerne le taux de scolarisation, l'évaluation des acquis des élèves dans neuf pays utilisant le français comme langue d'apprentissage a montré que 60% des enfants ne maîtrisent pas les premiers apprentissages à la fin du primaire, notamment en raison du fait que ces enfants qui évoluent dans des contextes plurilingues, apprennent les premières bases dans une langue (le français) qu'ils ne parlent ni ne comprennent tous.⁹ Beaucoup plus préoccupant encore est la situation où la plupart des enseignants ne maîtrisent pas correctement le français alors qu'ils sont censés l'enseigner aux élèves. Ainsi l'efficacité du système et la qualité de l'enseignement s'en trouvent remis en cause.

Dès les années 1970, un nombre important de pays africains francophones ont initié des expérimentations pour introduire les langues maternelles ou nationales comme langues d'instruction. Sans grande surprise, la plupart des pays membres du Centre KIX Afrique 21 ont fait de cette problématique des langues maternelles ou nationales en éducation une priorité dans les enquêtes menées par le Centre KIX Afrique 21. Plusieurs expérimentations/innovations ont ainsi été mises en œuvre dans la plupart des pays consistant à créer un système bilingue ou plurilingue de transition par lequel les enfants commencent l'apprentissage dans leur langue maternelle pendant les 3trois ou 4 quatre premières années du primaire tout en apprenant le français comme langue vivante. Comme l'attestent plusieurs évaluations et

⁹ [CONFEMEN. 2014. PASEC2014 – Performances des systèmes éducatifs en Afrique subsaharienne francophone : Compétences et facteurs de réussite au primaire](#)

recherches¹⁰ ces expérimentations ont été concluantes sur le plan du développement cognitif des enfants et ont permis une meilleure maîtrise du français en fin de cycle ; mais paradoxalement, et hormis quelques pays (Burundi, Comores, République du Congo et Madagascar) très peu de pays ont systématisé le bilinguisme ou le plurilinguisme dans leur système éducatif.

Plus spécifiquement, la plupart des expérimentations mentionnées ci-dessus essayent des approches pédagogiques de l'enseignement de la lecture-écriture et des mathématiques dans les langues africaines. C'est ainsi que des documents d'orientation ainsi que des matériels pédagogiques ont été conçus comme supports de formation pour les enseignants. Il ressort de plusieurs travaux d'analyse sur les programmes visant à améliorer l'apprentissage dans les langues nationales ou maternelles que de grandes questions non encore résolues doivent être réglées :

- Les transferts de compétences linguistiques et non linguistiques de la langue première au français ;
- La prise en compte du bilinguisme dans les écoles de formation initiale des enseignants avec l'amélioration des processus de formation des maîtres et notamment l'utilisation des ressources à distance en formation continue ;
- La gestion du plurilinguisme dans la classe : quand la langue d'enseignement n'est pas la langue première de tous les élèves de la classe ;
- Les réformes curriculaires devant prendre en compte le bilinguisme ;
- Les réformes pour des politiques linguistiques éducatives bilingues pertinentes.

Le défi:

Renforcer la promotion d'une éducation bilingue ou plurilingue pertinente et de qualité en matière d'apprentissages, de gestion scolaire et de formation des enseignants.

Sous-thèmes potentiels et questions :

- i. Quelles actions doivent être mises en place (pour apprenants et enseignants) pour s'assurer que l'utilisation des langues maternelles et nationales contribuent davantage à l'amélioration de la qualité? Comment peuvent-elles être mutualisées dans le cas de pays ayant des langues transnationales?
- ii. Comment soutenir efficacement les innovations et expérimentations visant à mettre en place un système bilingue ou plurilingue en termes de gestion scolaire, de formation des enseignants, etc.?

¹⁰ Halaoui, N. & Alii. 2006. *Evaluation du programme Education bilingue au Burkina Faso*. Ministère de l'Enseignement de base et de l'Alphabétisation. Ouagadougou Burkina Faso.

[Ilboudo, P.T. 2009. L'éducation bilingue au Burkina Faso : une formule alternative pour une éducation de qualité. Association pour le développement de l'éducation en Afrique. Banque Africaine de Développement Tunis Tunisie.](#)

Boukary, H.& Damiba Aimé.2015. *Le continuum d'éducation de base multilingue : évaluation de sa mise en œuvre par l'Etat depuis 2007*. Solidar Suisse, Burkina Faso

3. PORTÉE

Les projets financés dans le cadre de cet appel de propositions doivent :

- rechercher et dégager des approches et des innovations pertinentes pour relever le défi politique commun;
- adapter et mettre à l'épreuve ces approches pour évaluer comment mettre à l'échelle les répercussions positives dans les pays membres du PME;
- mobiliser les connaissances et renforcer les capacités afin que les approches puissent être appliquées dans les politiques et les pratiques.

Les projets financés dans le cadre de cet appel NE financeront PAS la mise en oeuvre de solutions aux défis communs, mais consisteront plutôt à produire des connaissances et des innovations au sein des pays membres du GPE et d'un pays à l'autre pour relever ces défis.

Les projets dégageront des approches innovantes permettant de relever un ou plusieurs des défis politiques communs. Les approches peuvent être prometteuses ou déjà éprouvées. Elles doivent être appropriées et évolutives selon les contextes de la région. Les propositions viseront à adapter et à mettre à l'épreuve ces innovations en vue d'une utilisation et d'une application à plus grande échelle afin d'avoir une incidence significative sur les défis politiques communs.

Les projets peuvent être centrés sur l'échelon national, intra-national ou régional, selon le défi à relever. Les approches innovantes peuvent provenir de pays membres du PME ou d'autres pays. À l'origine, elles peuvent avoir été développées pour répondre à des besoins nationaux ou internationaux.

Le KIX favorise l'échange de connaissances entre pays membres du GPE. Dans le cadre de cet appel, les projets doivent se focaliser et être mis en œuvre dans trois ou plusieurs pays membres du PME dans la région. Les projets doivent faciliter la mobilisation des connaissances à l'intérieur d'un même pays et d'un pays à l'autre. Veuillez consulter l'annexe A pour la liste des pays.

CONCEPTS CENTRAUX DE CET APPEL

Développer et mobiliser les connaissances : Les subventions régionales du KIX soutiendront des projets axés sur les problèmes et tournés vers l'action. Ils doivent être conçus de manière à développer les connaissances et l'innovation et recueillir des données probantes, tout en déterminant, de manière créative, les utilisateurs pertinents de ces connaissances et en s'engageant avec eux. Les projets doivent faire participer l'ensemble des parties prenantes du système éducatif pour faire en sorte que la recherche est pertinente et facilement accessible aux fins des politiques et des pratiques. Le CRDI désigne ce type de projet par le terme « recherche pour le développement ».

L'innovation : Aux fins du présent appel, le terme « innovation » fait référence à un ensemble d'outils, de pratiques, de technologies, de politiques, de programmes, de méthodologies ou d'interventions qui peuvent être utilisés pour améliorer l'accès à l'éducation et la qualité de celle-ci dans les pays en développement. L'innovation peut consister en un ensemble de mesures qui apportent des solutions. L'élément innovant peut être la combinaison de l'ensemble d'éléments qui les rend efficaces.

Une approche critique de la mise à l'échelle de l'impact : Ces projets étudieront comment des approches innovantes peuvent apporter d'importants changements positifs dans les systèmes éducatifs en échelonnant leur impact de manière optimale. Toutefois, il est recommandé d'adopter une approche critique de la mise à l'échelle dans le cadre des propositions. La mise à l'échelle ne consiste pas seulement en un élargissement ou en une augmentation de la couverture d'une intervention. La mise à l'échelle est le processus d'amélioration de l'élargissement, de l'ampleur, de la qualité, de l'équité, ainsi que de la viabilité des changements, des avantages et des solutions que les innovations apportent aux systèmes éducatifs. Les propositions doivent anticiper les compromis potentiels, voire les conséquences négatives des innovations lors de la mise à l'échelle. Les décisions à mettre à l'échelle doivent être bien justifiées à la lumière des données probantes et des points de vue de ceux qui pourraient être touchés (pour en savoir plus, voir [Gargani et McLean, 2017](#)).

Développer les connaissances sur la mise à l'échelle et pour la mise à l'échelle : Les subventions **ne soutiendront pas** la mise en œuvre à grande échelle des innovations désignées; elles **financeront** la recherche pour le développement afin de tirer des leçons pour leur mise à l'échelle. Cela peut comprendre : 1) les mesures pour adapter et améliorer les innovations selon les besoins contextuels des pays sélectionnés; 2) l'élaboration et la validation de moyens et de modèles pour leur mise à l'échelle; 3) le soutien au renforcement des capacités des parties prenantes qui adapteront, adopteront et mettront à l'échelle les innovations; 4) l'évaluation des résultats.

QUESTIONS DIRECTRICES

L'appel régional à subventions est guidé par un ensemble de questions primordiales. En commençant par le défi politique commun décrit à la section 2, le KIX vous invite à soumettre des propositions pour répondre à cette question générale :

Comment les approches éducatives innovantes peuvent-elles être adaptées et mises à l'échelle pour répondre aux défis communs des pays membres du PME ?

Les sous-questions suivantes sont suggérées pour orienter l'exploration de la question générale :

- Quelles sont les innovations existantes, éprouvées ou prometteuses, qui peuvent être adaptées pour relever les défis soulignés dans les domaines thématiques choisis ?
- Quelles sont les approches efficaces pour adapter, mettre à l'échelle et mettre en œuvre ces innovations dans les pays membres du PME ?
- Quels sont les facteurs qui favorisent, motivent ou entravent la mise en œuvre de ces innovations dans les pays membres du PME ?¹¹

Les organisations qui soumettent des propositions sont invitées à adapter les objectifs généraux (de la section 1) et les questions directrices du présent appel et à proposer des façons de cibler leur étude afin de produire une contribution utile et novatrice au défi global.

FINANCEMENT ET DURÉE

Le KIX affectera 7.75 millions CAD dans le cadre de cet appel, les projets individuels recevant un financement compris entre 750 000 CAD et 1,2 million CAD.

Ces projets peuvent durer 33 mois au maximum.

Les propositions jugées de grande qualité par le comité d'évaluation indépendant de cet appel, mais qui n'ont pas été approuvées pour un financement, peuvent être conservées pendant 12 mois supplémentaires, selon les autorisations accordées aux par les candidats, dans l'éventualité où des fonds supplémentaires seraient disponibles.

¹¹ Les candidats peuvent étoffer, compléter et adapter cette liste de questions en fonction de l'objet de leurs propositions.

4. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Les appels régionaux du KIX donneront la priorité au financement des organisations du Sud. Les propositions doivent être soumises par des organisations enregistrées ou constituées au niveau national ou international en Afrique. Parmi celles-ci, on peut citer, entre autres, les organisations de la société civile, les instituts de recherche, les universités, les think tanks, les associations et les secrétariats de réseaux, les organismes à but non lucratif ou les entités du secteur privé, établis dans la région. Les propositions doivent démontrer que l'organisation qui fait la demande de subvention travaille et entretient des relations avec les parties prenantes concernées de l'éducation dans les pays cibles. L'organisation du candidat ou l'organisation principale ou toute autre organisation qui conclut un accord de subvention avec le CRDI dans le cadre d'un consortium doit être constituée en personne morale juridique et avoir la capacité d'administrer des fonds étrangers.

Qui est admissible ?

- Les organisations individuelles du Sud constituées et enregistrées en Afrique.
- Les groupes de trois organisations au maximum travaillant en consortium. Les propositions de consortiums doivent nommer une organisation principale, qui peut accorder des sous-subventions à d'autres organisations. L'organisation principale doit être une organisation basée en Afrique. Les autres membres du consortium peuvent être des membres de la région; des bureaux nationaux, régionaux ou internationaux d'organisations multilatérales; des organisations non gouvernementales internationales; ou d'autres organisations basées en dehors de l'Afrique.
- Secteur privé : les propositions provenant des entités du secteur privé ou comprenant des partenaires du secteur privé sont les bienvenues. Ces demandes doivent démontrer comment les ressources du secteur privé (savoir-faire financier ou technique) contribueront au projet, en partenariat avec d'autres.

Qui N'EST PAS admissible ?

- Les particuliers.
- Les ministères et organismes gouvernementaux ne sont pas admissibles au financement, mais peuvent participer à des projets.
- Les fournisseurs à but lucratif de services éducatifs de base.

5. EXIGENCES RELATIVES À LA PROPOSITION

CONSIDÉRATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

- Les propositions doivent clairement démontrer les résultats attendus liés aux objectifs de l'appel à propositions.
- Les propositions doivent porter sur un ou plusieurs des défis politiques communs décrits à la section 2. Les propositions doivent présenter un cas sur les approches existantes qui pourraient être pertinentes pour relever le défi dans au moins trois des pays énumérés à l'annexe A. Une justification valable doit être incluse, laquelle comprend la pertinence par rapport au défi et aux contextes, les données probantes existantes sur les résultats (pour qui et dans quelles circonstances), les sexospécificités, l'équité et l'inclusion, le rapport coût-efficacité et la durabilité. En outre, les propositions doivent également expliquer comment les recherches d'autres approches prometteuses seront effectuées et les critères qui seront utilisés pour évaluer leur pertinence par rapport aux enjeux et aux priorités dans les pays sélectionnés, des pays qui partagent le défi choisi.
- Les propositions doivent présenter une méthodologie rigoureuse et pratique permettant de générer des connaissances. Celles-ci devraient comprendre des mesures visant à adapter et à éprouver les approches innovantes sélectionnées pour répondre aux besoins contextuels des systèmes éducatifs des pays membres du PME dans lesquels elles seront mises en oeuvre, ainsi qu'à définir les questions de mise à l'échelle, les approches et les mécanismes de prestation à mettre à l'essai. Les propositions doivent intégrer des approches critiques de la mise à l'échelle.
- Les propositions doivent présenter des stratégies de mobilisation des connaissances, tout en précisant la façon dont le projet fera participer les parties prenantes concernées et leur répondra tout au long du projet, afin d'assurer la pertinence, la qualité et la possibilité de renseigner l'élaboration des politiques et la pratique. Les propositions doivent comprendre des mécanismes d'échange des connaissances entre pays et peuvent comporter des mesures de renforcement des capacités pour soutenir l'assimilation des connaissances.
- Le CRDI peut, à titre exceptionnel et à sa seule discrétion, envisager d'accorder des subventions distinctes à plusieurs membres de consortiums. Les propositions doivent fournir une justification expliquant pourquoi le consortium s'est réuni afin de mettre en oeuvre le projet et décrivant le rôle et la valeur ajoutée fournis par chaque organisation membre. Les consortiums doivent décrire les mécanismes de gouvernance et de coordination qu'ils utiliseront pour produire un travail de grande qualité et appuyer des partenariats justes et équitables.
- Les propositions doivent présenter une équipe de projet disposant d'un éventail approprié de compétences pour assurer le succès du projet, notamment des compétences en matière de recherche, de sexospécificité, d'équité et d'inclusion, et de mobilisation des connaissances. L'organisation du candidat ou l'organisation principale ou toute autre organisation qui conclut un accord de subvention avec le CRDI dans le cadre d'un consortium doit être constituée en personne morale juridique et avoir la capacité d'administrer la mobilisation de fonds étrangers.

SEXOSPÉCIFICITÉ, ÉQUITÉ ET INCLUSION

La sexospécificité, l'équité et l'inclusion font partie des valeurs fondamentales pour le KIX, le CRDI et le PME. La prise en compte de ces questions reste essentielle à l'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation dans les pays du Sud. Elles sont donc au cœur de cet appel. Tous les projets financés doivent tenir compte des sexospécificités¹², y être sensible¹³ ou être sexotransformateurs¹⁴. Les propositions qui ne tiennent pas compte des sexospécificités¹⁵ **ne seront pas** prises en considération. L'équité dans l'éducation désigne la juste répartition des ressources, des possibilités et des résultats en matière d'éducation au sein des sociétés et entre celles-ci. L'éducation inclusive est un processus qui comprend la transformation des écoles et autres centres d'apprentissage pour qu'ils puissent accueillir tous les enfants – y compris les garçons et les filles, les étudiants issus de minorités ethniques et linguistiques, les populations rurales, les personnes touchées par le VIH et le sida, et celles qui souffrent de handicaps et de difficultés d'apprentissage. Les propositions doivent expliquer comment les candidats intégreront les questions de sexospécificité, d'équité et d'inclusion à toutes les étapes du projet, y compris la justification, la conception, les résultats attendus, la collecte de données, l'analyse, l'interprétation et les processus de mobilisation des connaissances.

GESTION ADAPTATIVE

Les projets financés dans le cadre de cet appel devront intégrer une approche de gestion adaptative pour au moins deux raisons. Tout d'abord, il peut y avoir des éléments nouveaux dans la conception du projet, car le processus d'identification des approches innovantes pertinentes peut entraîner des adaptations au plan de mise en œuvre. Deuxièmement, les propositions élaborées pendant la **pandémie de COVID-19** peuvent poser un défi pour la planification future, en particulier pour les projets qui se dérouleront dans plusieurs pays. Les propositions doivent présenter un plan de démarrage des activités du projet dans le contexte de la COVID-19, des observations sur **les effets potentiels à court et à long terme de la pandémie** sur le projet, et la manière dont les adaptations seront planifiées et gérées.

¹² La sexospécificité (les expériences différenciées et intersectorielles des femmes, des hommes, des garçons, des filles et des personnes de tous les sexes) est prise en compte dans la justification du projet de recherche et est abordé dans la conception et la méthodologie du projet.

¹³ La sexospécificité est prise en compte dans la justification, la conception et la méthodologie du projet de recherche, et fait l'objet d'une analyse rigoureuse pour éclairer la mise en œuvre et la communication et influencer les stratégies.

¹⁴ Examine, analyse et établit une base de données probantes pour éclairer les changements pratiques à long terme dans les relations de pouvoir et les normes structurelles, les rôles et les inégalités qui définissent les expériences différenciées d'enfants et d'adultes de tous les sexes. La recherche sexotransformatrice a pour but de mener à un changement durable par l'action (partenariats, sensibilisation et interventions, par exemple).

¹⁵ Le projet traite tous les sexes de la même manière, tout en ignorant leurs différences biologiques ou historiques. Le projet ne reconnaît pas les besoins distincts des filles et des garçons en matière d'éducation et le fait que leur participation à l'éducation pourrait être motivée par des obstacles et des contextes sociaux, culturels, économiques et politiques particuliers.

PARTENARIATS JUSTES ET ÉQUITABLES

L'un des aspects uniques de cet appel est le fait que les organisations doivent établir et développer des [partenariats justes et équitables](#) du début à la fin du projet avec les parties prenantes locales concernées, en les faisant participer, le cas échéant, tout au long du projet, en respectant leurs connaissances et leur expertise, et en adoptant une approche adaptative qui réponde au contexte local. Les propositions doivent décrire les processus permettant d'établir des partenariats justes et équitables. Les parties prenantes locales peuvent inclure notamment les directeurs d'école et les enseignants, les parents et les enfants, les groupes locaux d'éducation et les syndicats d'enseignants, les responsables locaux et les fonctionnaires du ministère de l'Éducation, les partenaires du développement et les décideurs politiques. Des partenariats justes et équitables doivent également être établis entre les membres du consortium si plusieurs organisations travaillent à la mise en œuvre du projet.

QUALITÉ DE LA RECHERCHE

Les projets financés dans le cadre de cet appel devront répondre aux normes de qualité exprimées dans le [cadre Qualité de la recherche plus \(QR+\) du CRDI](#). Les propositions doivent être rigoureuses sur le plan méthodologique, originales et pertinentes. Elles doivent également être conformes à l'éthique, tenir compte de l'équité, de l'inclusion et des sexospécificités, et être bien positionnées pour être utilisées par les différentes parties prenantes.

6. DÉTAILS SUR LA SOUMISSION DE LA PROPOSITION

Toutes les demandes doivent être soumises en français ou en anglais, en utilisant [l'application en ligne du CRDI](#). Les éléments du formulaire de demande en ligne sont décrits ci-dessous.

Dans le cadre de la demande en ligne, les candidats seront invités à fournir :

- le titre du projet;
- le défi politique;
- les pays visés;
- le résumé de projet en langage clair;
- les coordonnées du chargé de projet et des cocandidats (le cas échéant);
- La justification du consortium (le cas échéant).

Les candidats sont vivement invités à se renseigner sur les ressources permettant d'aborder de manière appropriée l'égalité des genres, l'équité et l'inclusion dans la proposition de projet, par exemple ce [Guide pour l'intégration des sexospécificités dans votre proposition](#).

Les propositions doivent aborder les points suivants dans la demande :

Détermination du problème et contexte (max. 1 500 mots)

- Indiquez clairement le problème qui sera traité ou l'occasion qui sera saisie dans votre projet; en quoi il comble un manque de connaissances important en rapport avec le défi politique cerné; comment il traite les questions d'égalité des genres, d'équité et d'inclusion relatives à ce défi; comment le projet répond aux priorités particulières relevées en matière d'éducation des pays membres du PME sélectionnés, y compris leurs plans pour le secteur de l'éducation, et en quoi il pourrait être également pertinent pour d'autres pays membres du PME dans la région.
- Présenter le contexte dans lequel s'inscrit le projet proposé, ainsi que la documentation pertinente.
- Veuillez fournir une justification des approches innovantes retenues devant être adaptées et faire l'objet d'essais supplémentaires et expliquer le processus et les critères d'identification des approches complémentaires qui pourraient faire l'objet d'une analyse plus approfondie dans le cadre du projet.

Objectif et résultats escomptés (max. 1 000 mots)

- Indiquez clairement les objectifs¹⁶ du projet proposé et les questions auxquelles la recherche tentera de répondre, adaptées et peaufinées au vu des objectifs et des questions d'orientation dans le cadre de cet appel.
- Décrivez ce que le projet proposé produira en ce qui concerne les extrants, ainsi que les résultats et l'incidence souhaitée auxquels il contribuera; expliquez la façon dont il enrichira les connaissances existantes relatives aux systèmes éducatifs et comment accroître l'incidence des approches innovantes dans les pays en développement.
- Décrivez comment les objectifs du projet proposé traitent et touchent les questions d'égalité des genres, d'équité et d'inclusion et leurs causes sous-jacentes.

Conception et méthodologie du projet (max. 1 500 mots)

- Décrivez et précisez le cadre conceptuel ou théorique qui sera utilisé.
- Décrivez la conception de l'étude, les méthodes et le type d'analyse.
- Décrivez l'approche de gestion adaptative du projet et la manière dont il permettra de gérer les risques, y compris ceux liés à la COVID-19.
- Indiquez comment les considérations relatives à la sexospécificité, à l'équité et à l'inclusion seront intégrées dans tous les éléments de la conception et de la méthodologie du projet.
- Indiquez comment les parties prenantes locales concernées participeront à des partenariats justes et équitables au cours du projet.
- Décrivez les risques liés à l'atteinte des objectifs du projet, ainsi que les stratégies d'atténuation de ces risques.

Stratégie de mobilisation des connaissances (max. 700 mots)

- Fournissez un aperçu de la façon dont les activités et les extrants du projet mobiliseront les utilisateurs potentiels des connaissances (dont les ministères de l'éducation) de manière régulière; des stratégies visant à s'assurer que les résultats de la recherche seront utilisés par les parties prenantes concernées; et des résultats potentiels du projet en matière d'élaboration des politiques et de renforcement des capacités.

¹⁶ Les objectifs généraux et précis du projet devront également être indiqués. L'objectif général doit indiquer l'objectif de développement que l'on souhaite atteindre relativement au défi politique. Les objectifs particuliers doivent indiquer les types précis de connaissances à produire, la politique, la pratique ou l'innovation qui pourrait être améliorée grâce à ces connaissances, en précisant les parties prenantes qui seront touchées, et les capacités à renforcer. C'est en fonction de ces objectifs que la réussite du projet sera mesurée. N'utilisez que le mode actif (pas de verbes en mode passif).

Considérations relatives à l'équité, à la sexospécificité et à l'inclusion (max. 500 mots)

- Exposez la façon dont le projet aborde les thèmes de l'égalité des genres, de l'équité et de l'inclusion, et la manière dont ceux-ci sont intégrés dans la conception de l'étude, les méthodes, l'analyse, les extrants, les résultats et les répercussions éventuelles.
- Parlez du niveau du continuum d'intégration de la sexospécificité tout au long du projet tel qu'il est décrit dans la section 5.
- Discutez des répercussions probables de la résolution du problème sur différents groupes de la région, tels que les garçons et les filles, les minorités ethniques et linguistiques, les populations rurales, les personnes touchées par le VIH et le sida, les personnes handicapées et avec des difficultés d'apprentissage.

Éthique de la recherche (max. 500 mots)

- Précisez les éventuelles questions d'ordre éthique en lien avec la recherche proposée et les mesures qui seront prises pour veiller à ce que les normes éthiques les plus élevées soient respectées et à ce que les participants à la recherche bénéficient de la meilleure protection possible. De plus, consultez l'[Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains](#).
- Veuillez noter qu'avant d'entamer la recherche, les candidats devront obtenir l'approbation d'un organisme national ou institutionnel officiel responsable de l'éthique dans le domaine de la recherche, et se conformer aux conditions stipulées dans l'accord de subvention.

Suivi, évaluation et apprentissage (max. 700 mots)

- Fournissez une théorie du changement, un cadre des résultats et un aperçu des mécanismes, des méthodes et des données probantes qui seront utilisés pour évaluer l'état d'avancement du projet.
- Discutez de la manière dont le suivi, l'évaluation et l'apprentissage comptent introduire et évaluer les questions d'égalité des genres, d'équité et d'inclusion.

Capacités de l'équipe de projet (max. 1 000 mots)

- Énumérez les membres de l'équipe, leurs fonctions et leur expertise en rapport avec le projet (recherche, mise à l'échelle, facilitation de l'apprentissage, sexospécificité, équité et inclusion, et mobilisation des connaissances).
- Donnez un bref aperçu des antécédents de l'organisation (ou du consortium) par rapport au rôle envisagé dans le cadre du projet.

Documents supplémentaires

En plus de la proposition, les candidats sont tenus de soumettre :

1. Les coordonnées du candidat principal et des membres du partenariat, le cas échéant;
2. Le formulaire [Profil administratif d'une institution](#) à remplir par le candidat principal;
3. Un budget approximatif qui comprend une ventilation des coûts par poste budgétaire effectuée à l'aide du [modèle de budget du CRDI](#). Remplir tous les onglets, sauf l'onglet Sommaire qui sera généré automatiquement. Enregistrer le budget dûment rempli et signé en format PDF et le joindre à la demande. Pour obtenir une liste des dépenses admissibles, veuillez consulter les « [Lignes directrices du CRDI pour les dépenses de projet admissibles](#) ». Pour obtenir des renseignements généraux, consultez les [Lignes directrices générales du CRDI en matière de financement](#). Veuillez ajouter, sous les onglets « Contributions des bailleurs de fonds » et « Contributions locales », les informations pertinentes à la proposition sur tout financement de contrepartie ou sur les ressources supplémentaires exploitées.
4. Un curriculum vitae abrégé du candidat principal ayant une expérience pertinente et des personnes-ressources clés des autres organisations dans le cas d'un partenariat (les curriculum vitae ne doivent pas dépasser deux pages).

En soumettant cette candidature, l'appliquant confirme sa reconnaissance et acceptation [des Termes et Conditions](#) applicables à l'Accord de Subvention, qui font partie intégrale de l'application de financement. Le candidat accepte également de se conformer aux [Principes du CRDI en matière d'éthique de la recherche](#), à la [Politique de libre accès du CRDI](#) et à l'[Énoncé des principes des données ouvertes du CRDI](#) pour pouvoir poursuivre. Tout manquement à l'une ou l'autre des conditions énoncées peut amener le CRDI à considérer la demande comme nulle et non avenue.

7. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Un groupe d'experts indépendant évaluera les propositions à l'aide des critères d'évaluation et de la pondération des critères (en pourcentages) indiqués ci-dessous.

Critères d'évaluation	%
<p><i>Pertinence et probabilité d'obtention d'un impact</i></p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> La proposition répond aux défis politiques communs définis dans l'appel.<input type="checkbox"/> La proposition porte sur les questions directrices de la subvention régionale.<input type="checkbox"/> La proposition met l'accent sur l'analyse, la mise à l'essai et l'évaluation de l'extensibilité d'une innovation qui est bien justifiée, faisable et rentable dans le contexte des pays membres du PME sélectionnés.<input type="checkbox"/> La proposition présente des stratégies convaincantes, y compris la participation des parties prenantes, des approches d'engagement politique et des liens avec les processus de planification de l'éducation, pour l'adoption des résultats des projets dans les pays membres du PME sélectionnés.<input type="checkbox"/> La proposition met en évidence le défi de l'égalité des genres, de l'équité et de l'inclusion et présente une stratégie convaincante pour relever ce défi.	30
<p><i>Conception et méthodologie du projet</i></p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> La proposition présente une conception convaincante permettant d'obtenir des résultats pertinents et importants dans le cadre de la période de financement (maximale) de 33 mois.<input type="checkbox"/> Le projet dispose d'une méthodologie appropriée pour aborder les questions de recherche.<input type="checkbox"/> La proposition comprend des stratégies claires de gestion adaptative et d'atténuation des risques.<input type="checkbox"/> La méthodologie indique clairement comment la sexospécificité, l'équité et l'inclusion seront intégrées dans le projet.<input type="checkbox"/> La proposition cerne les principaux enjeux éthiques et les moyens de les aborder, y compris la manière dont la surveillance éthique sera gérée.	30

<p><i>Considérations liées aux sexospécificités, à l'équité et à l'inclusion</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> La sexospécificité, l'équité et l'inclusion sont prises en compte à toutes les étapes du projet, y compris la conception, les résultats escomptés, la collecte, l'analyse, l'interprétation de données et les processus de mobilisation des connaissances. 	15
<p><i>Capacités organisationnelles</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le candidat possède une solide expérience pertinente qui convient à la tâche proposée. <input type="checkbox"/> L'équipe fait preuve de capacités dans les systèmes éducatifs, l'égalité des genres, les questions d'équité et d'inclusion et la recherche appliquée. <input type="checkbox"/> La proposition explique comment l'équipe coordonnera son travail dans plusieurs pays, assurera des partenariats justes et équitables. <input type="checkbox"/> Dans le cas d'un consortium, des mécanismes efficaces de gouvernance et de coordination doivent être utilisés. 	15
<p><i>Suivi, évaluation et apprentissage</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> La proposition comprend une théorie du changement et un cadre de résultats avec les extrants, des résultats et l'impact prévu. <input type="checkbox"/> La proposition comprend une stratégie de suivi et d'évaluation pour aider l'équipe à suivre les progrès, à s'adapter, à atteindre les résultats et à faire rapport. 	10
<p><i>Total</i></p>	100

8. PROCESSUS DE SOUMISSION ET D'EXAMEN

Les demandes doivent être présentées au plus tard le 30 septembre 2020 à 23 h 59 (HAE). Les demandes reçues après la date limite ne seront pas prises en considération. Pour que leur demande soit jugée complète, les auteurs devront remplir chacune des sections du formulaire de demande et fournir tous les documents à l'appui. Toutes les demandes doivent être soumises, en français ou en anglais, au moyen du [formulaire de demande en ligne](#).

Le processus d'examen comprendra les étapes suivantes :

1. Vérification des critères d'admissibilité et de l'exhaustivité de la proposition : Le CRDI examinera toutes les propositions soumises pour s'assurer qu'elles satisfont aux critères d'admissibilité, ainsi que tous les documents de demande nécessaires. Les demandes incomplètes et celles ne satisfaisant pas aux critères d'admissibilité ne seront pas retenues.
2. Première présélection des propositions admissibles : Dans le cas d'un grand nombre de propositions soumises, le CRDI examinera les propositions admissibles en fonction des critères d'évaluation présentés dans le présent document et présélectionnera les 20 meilleures propositions qui seront envoyées au Groupe d'évaluation indépendant (CEI) du KIX.
3. Évaluation et classement des propositions retenues par le CEI : Les membres du CEI examineront les propositions admissibles en fonction des critères d'évaluation. Chaque proposition sera examinée par au moins deux experts. Les propositions seront classées en fonction de leur notation et des discussions subséquentes du CEI. Le CEI recommandera les propositions jugées de qualité suffisante pour recevoir un financement du KIX.
4. Recommandation d'un ensemble de projets : Le CRDI sélectionnera un ensemble de propositions jusqu'à concurrence du budget maximum de l'enveloppe de financement disponible pour l'appel à partir de la liste des demandes les mieux classées du CEI, qui sera soumise à l'approbation du Comité de direction du KIX. Dans la mesure du possible, cet ensemble équilibrera la diversité thématique, géographique et des candidats. Le CRDI analysera également les budgets et l'optimisation des ressources des propositions.
5. Approbation du Comité de direction : Le comité exécutif du KIX donnera l'approbation finale des projets financés dans le cadre de cet appel.
6. Le CRDI se réserve le droit de demander aux candidats retenus d'apporter des changements en fonction des commentaires du CEI et du CRDI, au besoin. Le CRDI peut également faciliter une interaction additionnelle avec les représentants du KIX dans les pays membres du PME afin de mieux adapter la proposition sélectionnée aux réalités du pays.
7. Le CRDI conservera les propositions de premier plan jugées de qualité suffisante qui n'auront pas reçu de financement dans le cadre de cette ronde pendant une période maximale de 12 mois pour des possibilités de financement futures, à condition que les candidats lui en donnent la permission.

9. DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Un webinaire, offert en français et en anglais, aura lieu le 20 août 2020 à 8 h (HAE) pour répondre aux questions sur cet appel à propositions. Les questions doivent être soumises à l'avance. La date limite de soumission des questions pour le webinaire est le 13 août 2020.

Lorsque vous soumettez votre question, veuillez-vous assurer d'inclure le nom de la région pour laquelle vous postulez dans la ligne d'objet de votre courriel. Pour assister au webinaire, [veuillez vous inscrire \(https://forms.gle/1qidmm45BspT3vwwg6\)](https://forms.gle/1qidmm45BspT3vwwg6) pour le webinaire avant 12 h HAE le 19 août 2020. Seules les personnes qui s'inscrivent auront accès à la plateforme du webinaire.

Les demandes de renseignements qui touchent tous les candidats seront affichées de manière anonyme sur [le site Web de la FAQ](#). Les candidats sont donc fortement encouragés à consulter régulièrement ce site Web pour y trouver les mises à jour ayant trait au présent appel.

10. ÉCHÉANCIER DE L'APPEL

Activité	Date
Lancement de l'appel	le 31 juillet 2020
Webinaire	le 20 août 2020
Date limite pour la présentation des propositions	le 30 septembre 2020
Examen des propositions par le CRDI	le 2-16 octobre 2020
Examen des propositions par le Groupe d'évaluation indépendant (GEI)	le 23 octobre au 6 novembre
Les propositions choisies en vue du financement reçoivent les commentaires du GEI et du CRDI, et des modifications sont apportées au besoin.	décembre 2020
Les candidats présentent à nouveau les propositions modifiées	janvier 2021
Approbation des propositions	janvier 2021

11. GLOSSAIRE DES SUBVENTIONS RÉGIONALES

Aux fins du présent appel, la recherche, l'innovation, la mise à l'échelle et le bien public mondial sont définis comme suit :

La recherche pour le développement est un processus axé sur les problèmes et orienté vers l'action qui vise non seulement à produire de nouvelles connaissances et de nouvelles données probantes pertinentes, mais aussi à désigner de façon créative les utilisateurs pertinents des connaissances et à s'engager avec eux, en les faisant participer et en s'assurant que la recherche est facilement accessible pour les politiques, les pratiques et le développement technologique. La recherche pour le développement comprend souvent des mesures visant à renforcer la capacité des utilisateurs des connaissances.

L'innovation est un outil, une pratique, une politique, un programme, une méthodologie ou toute autre intervention qui peut être utilisé pour améliorer l'accès à l'éducation et à la qualité de l'éducation dans les pays en développement.

La mise à l'échelle est le processus d'amélioration de l'élargissement de la portée, de l'ampleur, de la qualité, de l'équité, ainsi que de la viabilité des changements, des avantages et des solutions que les innovations apportent aux systèmes éducatifs.

12. AUTRES CONSIDÉRATIONS

1. En tant que société d'État canadienne, le CRDI est assujéti à la [Loi sur l'accès à l'information](#) du Canada. Par conséquent, le CRDI traitera toutes les propositions reçues en réponse à cet appel à propositions de recherche conformément à ce que prévoit la *Loi sur l'accès à l'information*, notamment en ce qui concerne l'obligation de communiquer les documents demandés par des membres du public.
2. En présentant une proposition en réponse au présent appel, le candidat consent à ce que les documents qu'il transmet soient divulgués au CRDI et aux examinateurs externes qui participent au processus d'examen et de sélection des propositions. Si la proposition est retenue aux fins de financement, le candidat consent à ce que son nom et le titre du projet proposé soient divulgués dans toute annonce portant sur les projets choisis. Les propositions non retenues seront détruites dans les 180 jours suivant la date butoir fixée pour la présentation des propositions. Les propositions jugées de grande qualité par le CEI, mais qui ne reçoivent pas de financement dans le cadre de cette ronde, seront retenues pendant un délai supplémentaire de 12 mois, selon les autorisations accordées aux candidats.
3. Les candidats doivent publier les résultats de la recherche dans le domaine public, conformément à la [politique de libre accès](#) du CRDI.
4. Le CRDI se réserve le droit, à sa seule discrétion et en tout temps, de retirer son appui à un projet ou à un bénéficiaire lorsque i) la mise en œuvre d'un projet ii) le suivi d'un projet, ou iii) l'accès à un projet n'est pas possible ou compromettrait la sécurité du personnel, des entrepreneurs ou des personnes affiliées au CRDI. De plus, lorsqu'il est déterminé qu'un projet ou la participation d'un établissement ou d'une personne violerait ou pourrait raisonnablement violer des lois, des sanctions ou d'autres obligations auxquelles le CRDI ou le candidat doit se conformer, le soutien au projet peut être refusé ou retiré.
5. Autorisations nécessaires dans les pays concernés : Le CRDI a signé des ententes générales de coopération scientifique et technique avec certains gouvernements. Ces ententes encadrent la coopération entre le CRDI et les pays concernés en définissant les droits et les obligations tant du CRDI que des gouvernements en question. Ainsi, un organisme demandeur pourrait devoir obtenir une autorisation du pays concerné, conformément à l'accord conclu avec ce pays, avant de pouvoir recevoir des fonds du CRDI. Si votre proposition est retenue, l'administrateur de programme et l'agent d'administration responsables aideront votre équipe à comprendre les procédures à suivre dans le pays concerné en vue d'obtenir l'approbation finale de votre projet. Comme ces procédures demandent souvent la participation d'un tiers, comme un ministère du pays en question, cette exigence pourrait retarder le lancement de vos activités de recherche.

13. INFORMATION GÉNÉRALE SUR LE PME ET LE CRDI

Le PME est un partenariat de diverses parties prenantes et une plateforme de financement visant à renforcer les systèmes éducatifs dans les pays en développement afin d'augmenter considérablement le nombre d'enfants qui fréquentent l'école et s'instruisent. Il aide les gouvernements des pays en développement à élaborer des plans de bonne qualité pour le secteur éducatif. De plus, le PME mobilise des fonds auprès de sources publiques et privées dans le monde entier, et encourage les partenaires de pays en développement à fournir un financement national suffisant pour l'éducation de base. Enfin, il permet aux pays en développement de relever les défis communs liés à l'éducation en apprenant les uns des autres, en renforçant les capacités techniques, et en accédant à la meilleure expertise technique.

Le CRDI est une société d'État canadienne qui travaille en collaboration avec des chercheurs de pays en développement afin que ceux-ci trouvent leurs propres solutions en vue de créer des sociétés en meilleure santé, plus équitables et plus prospères. Il y parvient en fournissant aux chercheurs de ces pays des ressources financières, des conseils et de la formation afin de les aider à trouver des solutions aux problèmes locaux; en promouvant l'échange de connaissances avec les décideurs, les chercheurs et les collectivités du monde entier; et en favorisant l'éclosion de nouveaux talents au moyen de bourses de recherche et de prix.

ANNEXE A

Liste des pays membres de la région KIX21 en Afrique de l'Ouest, d'Afrique centrale et de l'océan Indien

Bénin
Burkina Faso
Burundi
Cap-Vert
Cameroun
République centrafricaine
Tchad
Comores
Côte d'Ivoire
République démocratique du Congo
Djibouti
Guinée
Guinée-Bissau
Madagascar
Mali
Mauritanie
Niger
République du Congo
Sao Tomé-et-Principe
Sénégal
Togo